

D.I.U : BIOLOGIE APPLIQUEE A LA REPRODUCTION (FMC MG-SPE)

Equipe organisatrice

- Universités de Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg.
- Direction et coordination : Pr C. ROUX (Besançon)
- Coordonnateur local : Pr Dominique GAILLARD

Objectifs

■ Donner les connaissances fondamentales nécessaires au développement récent des techniques biologiques appliquées à l'étude des stérilités masculines et féminines et pour l'assistance médicale à la procréation. Le pré-requis nécessaire pour les futurs participants correspond aux données essentielles d'Histo-Embryologie, mais également de physiologie de la reproduction telles qu'elles sont enseignées dans les deux premières années du premier cycle des études de médecine.

■ Les objectifs pédagogiques en terme de **savoir faire** sont connaître au maximum de techniques appliquées à la biologie de la reproduction afin de savoir choisir celles qui sont le plus adaptées à la pathologie du couple concerné en éclairant au maximum le but et la faisabilité des différentes techniques.

■ Les objectifs en terme de **savoir être** concernent les réflexions personnelles sur ce type de pathologies et sur la biologie en général, sur les problèmes d'éthique, et les limites formulées dans les différentes lois.

Durée et Organisation

Ce diplôme a une durée de un an. Une dérogation peut être accordée par le conseil pédagogique aux candidats ayant une activité professionnelle pour valider les stages pratiques sur deux ans.

L'enseignement comprend un tronc commun et des stages pratiques. Le tronc commun se déroule sur une période de trois jours dans chaque université.

Il comprend 56 heures d'enseignement théorique, 14 heures de travaux pratiques.

Le stage pratique se déroule dans le centre habilité par le conseil pédagogique sur proposition des coordonnateurs locaux, il est réparti sur les 4 sites universitaires, dure deux semaines et peut être modulé.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire :

- les titulaires d'un diplôme de doctorat en médecine, de pharmacie,
- les résidents et internes de spécialités en fonction,
- toute personne titulaire d'un diplôme de niveau équivalent à des études de 3^{ème} cycle (D.E.S.S, D.E.A ...).

Sont admis à s'inscrire au titre de la formation continue tout candidat titulaire d'un diplôme de niveau équivalent à celui requis pour la formation initiale et subventionné à ce titre par une entreprise ou un organisme. Le nombre d'inscrits est limité à 30 par an pour l'ensemble des universités participantes.

Chaque candidat fait une lettre au responsable local avant de s'inscrire.

Droits d'inscription hors droits universitaires : 305 euros. Les étudiants préparant le D.I.U sur 2 ans seront exemptés de la part pédagogique des droits lors de leur inscription en 2^{ème} année.

Evaluation des connaissances

Le contrôle des connaissances comprend :

- un contrôle écrit à la fin de chacune des sessions d'enseignement théorique,
- une épreuve de travaux pratiques à la fin du cursus organisée dans chaque université,
- la réalisation et la soutenance d'un mémoire bibliographique.

Le diplôme est délivré par le président de l'université dans laquelle s'est inscrit l'étudiant. Il ne donne droit à aucune spécificité d'exercice professionnel.

Une attestation d'assiduité de cours sera délivrée à ceux qui ont suivi les cours sans faire les épreuves pré-citées. L'évaluation de l'enseignement est effectuée après chaque semaine pour chaque site universitaire.

Renseignements

Secrétariat du Professeur Dominique GAILLARD

tél. 03.26.78.85.84